

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **09 AVR. 2021**

fixant au titre de l'année 2021, la composition du jury du concours externe sur titres pour le recrutement dans le corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret 2019-49 du 30 janvier 2019 portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, notamment son article 4

Vu l'arrêté du 10 novembre 2009 modifié relatif aux règles d'organisation générale des concours pour le recrutement des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2020 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse,

Arrête :

Article 1

Le jury du concours externe sur titres pour le recrutement d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de l'année 2021, est composé comme suit :

Président :

Madame DEWAMIN Françoise, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas de Calais ;

Vice-président :

Monsieur FERRON Olivier, directeur territorial adjoint de la protection judiciaire de la jeunesse de Franche Comté;

Membres :

- Monsieur BOURBON-ASSO Hadrien, éducateur, SECJD-FLEURY-MEROGIS ;
- Monsieur BRENOT-DURAND, éducateur, établissement de placement éducatif et d'insertion Aubergenville ;
- Madame CADOREL Marine, directrice d'établissement de l'aide sociale à l'enfance, Mairie de Paris ;
- Monsieur CLEMENT Christophe, éducateur, unité éducative de milieu ouvert Nîmes ;
- Madame CUGNET-LABROCHE Laurence, directrice des services, centre éducatif fermé, Liévin ;
- Madame DA SILVA SOLHA Caroline, professeur technique, unité éducative de milieu ouvert Saint-Nazaire ;
- Monsieur DELAGE Sébastien, responsable d'unité éducative, unité éducative d'activités de jour Lorient ;
- Monsieur DELEPINE Samuel, assistant de service social, unité éducative de milieu ouvert Lafayette ;
- Monsieur DESHAVES Mathieu, éducateur, unité éducative d'hébergement diversifié Rouen ;
- Madame DRIANCOURT Alexia, magistrate, tribunal judiciaire de Créteil ;
- Monsieur FERNANDES Daniel, directeur des services, établissement de placement éducatif de Pantin ;
- Madame GUIOT Stéphanie, conseillère technique, direction interrégionale Île-de-France Outre-Mer ;
- Monsieur LE-GOFF Jean, éducateur, unité éducative d'hébergement collectif de Lorient ;
- Madame LE GRAS Karine, responsable d'unité éducative, unité éducative de milieu ouvert de Vannes ;
- Monsieur MANSENDE Seba, éducateur, unité éducative auprès du tribunal de Créteil ;
- Madame MORINEAU Eglantine, responsable juridique et contentieux, direction interrégionale Ile-de-France Outre-Mer ;
- Madame POUCHOUX Céline, éducatrice, unité éducative de milieu ouvert de Quimper ;
- Madame PREVOST Tiphaine, directrice des services, service territorial éducatif de milieu ouvert de Paris ;
- Madame REBOUSSIN Isabelle, directrice des services, service territorial éducatif de milieu ouvert de Tours ;
- Monsieur RONTARD Yvon, directeur des services, unité éducative d'hébergement collectif de Draveil ;

-Madame TABOUILLOT Sylvie, responsable d`unité éducative, unité éducative d`activités de jour, Vénissieux ;

-Madame TESTA Silvina, psychologue, unité éducative de milieu ouvert de Vitry ;

-Madame VIMAL Coline, psychologue, unité éducative de milieu ouvert de Villeurbanne.

Article 2

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le

09 AVR. 2021

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice
et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Le chef de bureau du recrutement
et de la formation



Christophe TETEVIDE